



Crédit voiture dossier surendettement

Par **TECHOUYRES**, le **28/03/2007** à **13:07**

Bonjour

il ya quelques annees j ai fait des credits que par la suite je n'ai pu payer.

J ai donc fait un dossier de surendettement, passé au tribunal

Je fini cette annee de payer la totalité des creanciers.

Sauf un SOFINCO qui n a pas voulu faire parti de ce dossier

A ce jour dix ans apres des huissiers me demande de payer la somme due

Hors j ai appelé le tribunal et on m a dit qu au bout de dix ans et n ayant pas accepte de faire parti du jugement il n ont aucun droit de me demander cette somme

Est ce vrai

Merci

Par **Jurigaby**, le **09/04/2007** à **21:20**

Tout à fait, il me semble même qu'en matière de crédit à la consommation, la prescription est de 3 ans.

Ne versez rien tant que l'on ne vous aura pas présenté un beau titre executoire sous les yeux!